



Anesm

Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

SEPTEMBRE 2011

SYNTHÈSE

Recommandation de bonnes pratiques professionnelles

L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)

Depuis leur création, les Sessad se démarquent par leur positionnement dans les espaces de vie des jeunes en situation de handicap comme de leurs familles. En assurant un soutien spécialisé en milieu ordinaire, ces services, qui ont enregistré un développement notable en moins de 10 ans, prennent leur place dans une palette de réponses qui peuvent constituer un des éléments de la compensation.

L'objectif de cette recommandation, inscrite dans le programme 4 de l'Anesm « Le soutien aux professionnels », est de mettre en évidence les conditions et pratiques d'accompagnement qui facilitent et étayent la socialisation, la scolarisation et la formation des jeunes en situation de handicap.

Cette recommandation est construite dans la logique de la loi du 11 février 2005 selon un cheminement qui part des besoins des jeunes accompagnés et de leurs parents, puis de leurs lieux de vie pour traiter *in fine* de la dynamique interne du service et de son organisation. Elle s'adresse à l'ensemble des services médico-sociaux qui accompagnent enfants, adolescents et jeunes majeurs en situation de handicap, quelle que soit leur spécialisation par type de handicap et / ou par âge, professionnels de terrain et de direction.

La première partie permet d'aborder les principales étapes de construction du projet personnalisé et les modalités de l'intervention.

La seconde partie décline le travail avec et sur les environnements.

La dernière partie se centre sur la dynamique interne du service et son organisation.

Ci-dessous, l'essentiel de chaque séquence.

1. Un accompagnement conçu avec et pour le jeune et sa famille

La co-construction de l'accompagnement avec le jeune et ses parents

- Entendre, respecter et faciliter la parole du jeune.
- Respecter son rythme et ses relations avec son entourage.
- Travailler sur ses compétences et son potentiel de progression, sans se focaliser uniquement sur ses difficultés ou incapacités.
- Veiller à ne pas, indirectement, stigmatiser le jeune et l'isoler.
- Accompagner les parents dans la prise de risque inhérente à la démarche éducative.
- Les soutenir dans leurs responsabilités parentales, sans se substituer à eux et en valorisant et mobilisant leurs compétences et expertise.

- Aider les parents dans la coordination des interventions autour de leur enfant.
- Répondre aux demandes d'appui et de soutien des parents, de la fratrie et de la famille élargie.

Les étapes de la co-construction du projet personnalisé et sa formalisation

- Mener une réflexion approfondie sur l'accueil dans le cadre du projet de service et / ou de la démarche d'évaluation interne.
- Organiser systématiquement une réunion de projet avec les parents, véritable lieu de conception du projet personnalisé.
- Associer étroitement le jeune et ses parents à l'évaluation du projet personnalisé et aux étapes importantes du parcours du jeune.
- Faciliter les contacts, le dialogue et les échanges réguliers avec les parents.
- Préparer la fin de l'accompagnement auprès du jeune, de ses parents et des partenaires sans brûler les étapes, ni faire l'impasse sur ce qui est en train de se construire.

Modalités d'interventions

- Interroger systématiquement et évaluer régulièrement la pertinence du choix du lieu et des modalités d'intervention.
- Inscrire les interventions collectives dans le cadre de la dynamique du projet personnalisé, dès lors que celles-ci paraissent utiles aux objectifs fixés dans ce cadre.

2. Le travail avec et sur l'environnement : l'ancrage territorial

Construire l'assise territoriale du Sessad

- Favoriser le repérage et la connaissance mutuelle des partenaires de l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.
- Diffuser auprès d'eux le projet de service et organiser des actions de communication locales.
- Concrétiser les liens de partenariat pour assurer la cohérence du parcours d'accompagnement des personnes.
- Sensibiliser le grand public aux questions liées aux situations de handicap.
- Participer aux instances partenariales stratégiques.
- Mobiliser les dispositifs de droit commun.
- Proposer une médiation entre les jeunes et leur environnement et étayer ce dernier pour lui permettre de les accueillir dans de meilleures conditions.

Réunir les conditions facilitant le partenariat autour du projet du jeune

- Respecter les modalités et les logiques de fonctionnement propres à chaque institution partenaire.
- Formaliser les partenariats, qui font l'objet de coopérations régulières (Ecole...).

- Évaluer régulièrement et conjointement ces partenariats.
- Inviter les partenaires aux réunions du Sessad.
- Organiser des espaces pour, au-delà des situations individuelles, réguler ce travail de partenariat.
- Positionner le Sessad comme lieu ressource pour l'environnement.

3. La dynamique du service et son organisation

La cohérence de chaque projet personnalisé

- Fonder un positionnement d'équipe sur le projet de service (principes d'intervention communs et organisation explicite basée sur une compréhension de la philosophie générale de l'intervention, des missions et des objectifs du service...).
- Mettre en place une démarche d'évaluation interne participative, tant au niveau des professionnels du service que de ses usagers et partenaires.
- Mettre en place une modalité de représentation et de participation collective des usagers leur permettant d'être à l'initiative d'un questionnement propre sur le fonctionnement général du service.
- Accorder un soin tout particulier aux modalités d'organisation de la coordination des projets et à l'organisation des temps de travail collectifs.
- Mettre en place des travaux transversaux sur les différentes thématiques liées à l'accompagnement des jeunes.

- Encourager l'échange autour de l'observation de proximité et favoriser un partage et un enrichissement des compétences autour des observations quotidiennes (temps dédiés, formalisation de supports et outils d'observation communs).
- Organiser les coopérations avec les professionnels du secteur sanitaire (libéral ou hospitalier) qui interviennent régulièrement au sein du Sessad tout en tenant compte de leurs spécificités.

Le suivi et l'évaluation du projet personnalisé

- Limiter le décalage entre l'arrivée du jeune au Sessad et la construction puis la mise en œuvre du projet personnalisé.
- Être attentif et s'adapter au mieux aux contraintes des familles
- Assurer le suivi et l'évaluation continu du projet personnalisé lors des réunions hebdomadaires de service et des bilans avec les partenaires.
- Anticiper et préparer les événements importants de la vie du jeune.
- Mettre la pluralité des intervenants et des partenariats au service d'une vigilance collective.
- Élaborer des procédures d'intervention spécifiques aux situations d'urgence.

- Adapter les horaires et périodes d'ouverture aux besoins des jeunes et de leurs parents et mettre en place des modalités permettant d'assurer la continuité du projet lors des fermetures annuelles du service en lien avec les partenaires.
- Prendre en compte la préparation de la fin de l'accompagnement et de « l'après Sessad » dans le projet de service.

Le soutien et l'étayage des professionnels

- Rappeler aux professionnels la nécessité de se référer au projet personnalisé comme au projet de service.
- Mettre en place les conditions d'un retour, d'une mutualisation et d'un partage au sein du service (réunion d'équipes, analyse de pratiques professionnelles, réunions d'équipe thématiques, conception d'outils...).
- Ajuster les modalités d'interventions en cas de difficulté d'un professionnel de l'équipe et, le cas échéant, organiser un relais à un niveau plus institutionnel.
- Faire de la formation une priorité (caractéristiques des publics accueillis, intervention au domicile, accompagnement de projets...).
- Mutualiser les formations suivies par les professionnels du Sessad.

- Favoriser les échanges interinstitutionnels (partage de savoir-faire, confrontation d'apports théoriques et pratiques lors de formations conjointes).

La dynamique d'ouverture aux actions de recherche

- Mobiliser les équipes dans des démarches de collaboration avec les organismes de recherche, afin de contribuer au progrès de la connaissance des publics accueillis, de leurs besoins, et des modalités d'accueil susceptibles d'être proposées.
- Prévoir la capitalisation d'expériences et de savoir-faire et leur diffusion au sein du service et auprès des partenaires.
- Développer la recherche et les échanges avec des services du même type en France et à l'étranger.

Pour en savoir plus :
L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)
 Anesm, septembre 2011;
 téléchargeable sur
www.anesm.sante.gouv.fr
 rubrique Recommandations